



GROUPE V : CHIENS NAINS

TERRIER DE MANCHESTER NAIN

RECONNAISSANCE : 1889

Standard mis à jour : janvier 2004

Le standard de race décrit les caractéristiques idéales, le tempérament et l'apparence d'une race, et assure qu'un chien peut remplir sa fonction d'origine. Les éleveurs et les juges doivent privilégier les chiens sains de corps et d'esprit.

TAILLE

Poids inférieur à 5,5 kg (12 lb). Tous les sujets pesant plus de 5,5 kg (12 lb) seront disqualifiés. On conseille de diviser la classe ouverte (et toute classe à l'exception des chiots) de toute exposition canine de la façon suivante : (a) Poids inférieur à 3,25 kg (7 lb); (b) Poids de 3,25 à 5,5 kg (7 à 12 lb).

ROBE

Poil lisse, court, dense, épais, ferme et brillant; pas doux.

COULEUR

Noir de jais et feu acajou ne doivent pas se fondre l'une dans l'autre. Petite tache feu au-dessus de chaque oeil; très petite tache feu sur chaque joue; lèvres supérieure et inférieure de couleur feu s'étendant jusqu'à la gorge et se terminant en forme de V; intérieure des oreilles partiellement feu. Taches feu appelées rosettes sur chaque côté de la poitrine au-dessus des pattes antérieures et plus prononcées chez les chiots que chez les adultes. « Pouce » noir sur le devant de chaque patte antérieure, entre le paturon et le genou. Trait de crayon noir bien net le long du sommet de chaque orteil des quatre pieds. Le reste des pattes antérieures doit être feu jusqu'aux genoux. Le feu des pattes postérieures doit être feu jusqu'aux genoux. Le feu des pattes postérieures doit remonter à l'intérieure de la patte des traits de crayon du pied jusqu'un tout petit peu au-dessous du joint de grasset; extérieur de la patte noir. Présence de feu sous la queue et sur l'anus, mais tout juste assez pour être dissimulé par la queue. (La présence de blanc sur une partie quelconque de la robe est un défaut grave et entraîne la disqualification du chien lorsque le blanc forme une tache ou une raie mesurant jusqu'à 1,25 cm [0,5 po] dans sa dimension la plus longue).

TÊTE

Longue, étroite, à peau tendue, presque plate, avec une légère dépression le long du front; quelque peu en forme de coin, s'amenuisant vers le nez, sans trace perceptible des muscles des joues avec des pommettes bien placées sous les yeux. **Bouche** bien horizontale avec mâchoires à lèvres serrées. **Truffe** noire. **Yeux** petits, vifs, brillants et le plus noir possible; placés de façon assez rapprochée; de forme oblongue inclinés à l'extérieur vers le haut; ni proéminents ni enfoncés. **Oreilles** de grandeur moyenne; attachées haut sur le crâne et plutôt rapprochées; minces, modérément étroites à la base; extrémité en pointe, portées naturellement dressées. Les oreilles larges, étalées, à extrémité obtuse ou en forme de « cloche » doivent entraîner une pénalité sévère; les oreilles écourtées ou manipulées entraînant la disqualification.

COU

Longueur modérée, mince et gracieux; s'élargissant graduellement vers des épaules inclinées et s'y confondant gracieusement. Absence de fanon; cou légèrement arqué à partir de l'occiput.

MEMBRES ANTÉRIEURS

Épaules inclinées. Pattes droites et bien en dessous du corps. Pieds compacts, bien arqués, avec ongles noirs de jais; les deux orteils du milieu du pied antérieur sont légèrement plus longs que les autres.

CORPS

Dos légèrement arqué au rein et s'affaissant à nouveau pour rejoindre la queue à la hauteur des épaules; corps modérément court, avec un rein robuste; **poitrine** étroite entre les pattes; poitrail profond; **côtes** bien cintrées derrière les épaules.

MEMBRES POSTÉRIEURS

Pattes postérieures bien dans l'axe vues de derrière, placées vers l'arrière; jarrets bien descendus. **Pieds** postérieurs comme ceux d'un chat.

QUEUE

Modérément courte et plantée à l'endroit où la portion arquée du dos se termine; épaisse à la jonction au corps et s'effilant en une pointe; portée plus bas que le niveau du dos.

DÉFAUTS

Tout écart par rapport à ce qui précède doit être considéré comme un défaut et la gravité de ce défaut doit être proportionnelle à son degré et à son effet sur la santé et le bien-être du chien et l'objectif [traditionnel] de la race.

- Toute trace de blanc dans la robe constitue un défaut sérieux.
- Oreilles larges, étalées, à extrémité obtuse ou en forme de « cloche » sont un défaut sérieux.

CARACTÉRISTIQUES ÉLIMINATOIRES

- Oreilles coupées ou écourtées.
- Trace de blanc sous forme de tache ou de bande de 1,25 cm (0,5 po) comme dimension la plus longue.
- Poids supérieur à 5,5 kg (12 lb).

ÉCHELLE DES POINTS

Tête (y compris les yeux, la truffe et les oreilles)	30
Cou et épaules.....	10
Corps (y compris la poitrine et la queue)	15
Pattes et pieds.....	15
Robe	10
Couleur	20

TOTAL **100**